

**Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)**  
**Politique de remboursement**  
**Programme de médicaments sur ordonnance – Nouveau-Brunswick**

Juin 2013

Croix Bleue Medavie tient à vous informer des changements apportés à la politique de remboursement du programme de médicaments sur ordonnance du PFSI pour le Nouveau-Brunswick à partir du 1 juin 2013.

Description	Politique de remboursement – CIC (PFSI)
Frais accessoires	8 %
Frais professionnels (réguliers)	10,50 \$
Frais de préparation extemporanée	Préparations extemporanées - 15,75 \$  Méthadone pour le traitement de la douleur chronique - 10,50 \$  Méthadone pour le traitement de la dépendance aux opiacés - 9,50 \$

Veillez transmettre l'information aux membres de votre association. Si vous ou vos membres avez des questions ou des préoccupations, ou pour obtenir plus d'information sur le PFSI ou Croix Bleue Medavie, n'hésitez pas à communiquer avec notre Centre d'information à la clientèle au 1-888-614-1880 ou par courriel au [CIC\\_Inquiry@medavie.bluecross.ca](mailto:CIC_Inquiry@medavie.bluecross.ca). Vous pouvez également accéder au site web de Croix Bleue Medavie au <https://provider.medavie.bluecross.ca/> pour voir des guides, des bulletins et autres informations importantes sur le PFSI.

